



Union Nationale pour l'Avenir de l'Inclusion Scolaire, Sociale et Educative, pour la création d'un **métier qualifié d'accompagnant scolaire et social des élèves en situation de handicap.**

L'**Avenir** de l'Inclusion Scolaire et Sociale des élèves en situation de handicap, **pour être de qualité**, doit passer par des dispositifs pérennisés et une **professionnalisation de l'accompagnement scolaire** qui feront cesser le turn-over des accompagnants, dommageable pour les élèves et la réussite du processus du droit commun à l'école pour tous, prévu par la loi du 11 février 2005. Le terme d'**accompagnant** est un terme général permettant d'englober toutes les personnes effectuant les mêmes missions d'accompagnement auprès des élèves en situation de handicap quel que soit le contrat sous lequel elles ont été recrutées (Assistant d'éducation, CAE, CAV) et quelle que soit l'appellation qui leur est donnée (AVS, EVS, ASEH...).

« **Inclusion** » est le terme européen adopté aujourd'hui remplaçant le terme Intégration. L'inclusion signifie que le handicap provient de la situation environnementale de la personne et que c'est autant à l'environnement de s'adapter à la personne que l'inverse. Celle-ci est comprise dans sa globalité, dans ses potentialités et n'a plus seulement à être « rééduquée » pour se conformer à la norme environnementale, mais c'est à l'environnement de mettre en place des outils, des moyens pour que ses potentialités se développent dans l'espace **Social** commun, fréquenté par tout un chacun.

« **Scolaire** » parce que c'est là que tout commence : le regard sur la différence s'éduque d'abord dans cet espace social ouvert à tous. « **Educative** » car le handicap est une question d'éducation impliquant un travail d'équipe concernant toute la communauté éducative (famille, école, services et professionnels médicaux ou paramédicaux spécialisés...)

♥ Quels sont les buts de l'UNAÏSSE ?

L'association a pour but principal la **reconnaissance** d'un **nouveau métier** : celui d'**accompagnant scolaire et social des élèves en situation de handicap** en milieux ordinaires (école, centres de loisirs, clubs sportifs et culturels, milieux pré et professionnel), et la **défense des droits du personnel accompagnant scolaire et social.**

Ceci est en adéquation avec ce que prévoit la loi de février 2005 à l'article 79 à savoir : « la présentation dans un délai de un an par le gouvernement d'un plan des métiers qui aura pour ambition de favoriser la complémentarité des interventions médicales, sociales, scolaires au bénéfice des personnes handicapées ».

L'association **mène des actions** pour interpeller les décideurs concernés et **une réflexion** commune issue du terrain en lien avec les **associations de familles** d'élèves en situation de handicap, les **professionnels médico-sociaux** et **l'Education Nationale**. Elle a aussi pour but de rassembler tous ceux qui exercent cette mission et désirent poursuivre dans cette voie.

♣ Pourquoi adhérer ?

♣ Qui peut adhérer ?

♦ Comment adhérer ?

Les **moyens d'actions** de l'association sont les **cotisations** de ses adhérents. **Cotisation annuelle : 15 euros minimum.** Tout le monde peut adhérer et devenir membre actif de l'association : **accompagnants, enseignants, parents, personnes concernées, avec handicap** (16ans et plus), **professionnels de soins**, individuellement ou en groupes constitués.

Règlement à envoyer à :

U.N.A.Ï.S.S.E

Résidence Parc St Jaumes
bat Bleuets, Appartement 35
49 rue du Fbg ST Jaumes
34000 MONTPELLIER

Certains départements ont créé une **association départementale affiliée** à l'UNAÏSSE. Les adhérents versent alors directement leur cotisation à l'association locale et sont, de droit, membres de l'UNAÏSSE et de l'association locale. Il existe aussi des **adhérents relais dans certains départements**. Pour voir si votre département est concerné consultez le site : <http://unaisse.free.fr/>

♥ Comment fonctionne l'association ?

Elle fonctionne sur un **mode collégial et participatif** : toute décision est prise de manière concertée par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et à partir des propositions des adhérents. Elle fonctionne **exclusivement** par le biais du forum de l'UNAÏSSE ainsi que du site dont l'adresse est : <http://unaisse.free.fr/>

♣ Comment contacter ses membres, participer et être au courant des actions ?

L'**adhésion** vous permettra de **participer** à la vie de l'UNAÏSSE au moyen du **forum internet UNAÏSSE**, où la partie « adhérents » vous sera alors accessible.

CONTACTS :  unaisse@free.fr

 **UNAÏSSE 25 Chemin du Petit Chaperon Rouge 88 000 EPINAL**

Conseil d'Administration 2008-2009 de l'UNAÏSSE :

Mireille JENNEQUIN (IDF), Mona BORDEAU (34), Séverine POMMEREUL (35), Justine POULAIN (35),
Guillaume BOURGET (44), Aurélie BARBIER (77), Marianne TISSOT (92),
Cécile LAMBERT(81), Véronique BOYRIE (88), Anne BESSON-XAVIER (94)